

MasterTop 100 lgt rflc US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11/04/2020 000000260851 Date de la première version publiée:

11/04/2020

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : MasterTop 100 lgt rflc US

Code du produit : 00000000055356898 000000000055356898

Autres moyens d'identifica-

tion

Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur : Master Builders Solutions Canada Inc.

Adresse : 1800 CLARK BLVD

Brampton ON L6T 4M7

Numéro d'appel d'urgence : ChemTel: +1-813-248-0585;

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Produit chimique pour la construction

Restrictions d'utilisation : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Catégorie 2

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

Catégorie 1

Cancérogénicité (Inhalation) : Catégorie 1A (Poumons)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposi-

tion unique

tion unique

Catégorie 3

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposi-

tion répétée (Inhalation)

Catégorie 2 (Reins, Système immunitaire)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée (Inhalation)

Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH



MasterTop 100 lgt rflc US

Version 1.0

Date de révision: 11/04/2020

Numéro de la FDS: 000000260851

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

11/04/2020

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H350 Peut provoquer le cancer.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Conseils de prudence

Prévention:

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P260 Ne pas respirer les poussières ou brouillards.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P264 Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

Intervention:

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P303 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): laver abondamment à l'eau et au savon.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

Stockage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P405 Garder sous clef.

Elimination:

P501 Eliminer le contenu/récipient dans un point de collecte approprié pour les déchets dangereux.



MasterTop 100 lgt rflc US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11/04/2020 000000260851 Date de la première version publiée:

11/04/2020

Autres dangers

En combinaison avec l'eau, une exposition dermale répétée ou prolongée peut entraîner des brûlures alcalines modérées à sévères.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Pas de données disponibles.

Composants

Nom Chimique	NoCAS	Concentration (% w/w)
quartz (SiO2)	14808-60-7	>= 50 - < 75
ciment Portland, produits chimiques	65997-15-1	>= 25 - < 50
dioxyde de titane	13463-67-7	>= 3 - < 5
Gypsum (Ca(SO4).2H2O)	13397-24-5	>= 0.3 - < 3
calcaire	1317-65-3	>= 0 - < 3

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.

Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et

transport en position latérale stable.

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : Repos, air frais, secours médical.

Inhaler immédiatement une dose-aérosol de corticostéroïde.

Consulter un médecin après toute exposition importante. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En cas de contact avec la

peau

Laver aussitôt à fond avec beaucoup d'eau, pansement pro-

tecteur stérile, consulter un dermatologue.

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les

yeux

Rincer aussitôt à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Consulter un

ophtalmologue.

Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Enlever les lentilles de contact.



MasterTop 100 lgt rflc US

Version 1.0

Date de révision: 11/04/2020

Numéro de la FDS: 000000260851

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

11/04/2020

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rincage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml

d'eau, secours médical.

Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne PAS faire vomir.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

Peut provoquer le cancer.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhala-

tion.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appro-

priés

Eau pulvérisée

Mousse Poudre sèche

Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappro-

priés

Jet d'eau à grand débit

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Information supplémentaire : Co

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

rejeter dans les canalisations.

égouts ou les cours d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

vigueur.

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles, : Utiliser un équipement de protection individuelle.



MasterTop 100 lgt rflc US

Version 1.0

Date de révision: 11/04/2020

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

000000260851

Date de la première version publiée:

11/04/2020

équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Assurer une ventilation adéquate.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explosion

Éviter la formation de poussière. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière

se forme.

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Éviter la formation de particules respirables.

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Conditions de stockage

sures

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

Les installations et le matériel électriques doivent être con-

formes aux normes techniques de sécurité.

Information supplémentaire sur les conditions de stock-

age

Conserver les récipients hermétiquement fermés dans un

endroit sec.

Matières à éviter Séparer des métaux.

> Séparer des acides et des bases. Séparer des agents oxydants.

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour ani-

maux.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Donnée non disponible



MasterTop 100 lgt rflc US

Version Date de révision: 1.0 11/04/2020

Numéro de la FDS: 000000260851

Date de dernière parution: -Date de la première version publiée:

11/04/2020

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type	Paramètres de contrôle / Con-	Base
		d'exposition)	centration admissible	
calcaire	1317-65-3	valeur REL (Respirable)	5 mg/m3	NIOSH
		valeur REL (Total)	10 mg/m3	NIOSH
		PEL (Fraction respirable)	5 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		PEL (Pous- sière totale)	15 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME (Fraction respirable)	5 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		VME (Pous- sière totale)	15 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Pous- sière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (fraction de poussière respirable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		STEL	20 mg/m3	CA BC OEL
Gypsum (Ca(SO4).2H2O)	13397-24-5	VME (frac- tion inhala- ble)	10 mg/m3	ACGIHTLV
		valeur REL (Respirable)	5 mg/m3	NIOSH
		valeur REL (Total)	10 mg/m3	NIOSH
		PEL (Pous- sière totale)	15 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		PEL (Fraction respirable)	5 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME (Pous- sière totale)	15 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		VME (Frac- tion respi-	5 mg/m3	29 CFR 1910.1000



MasterTop 100 lgt rflc US

Version 1.0

Date de révision: 11/04/2020

Numéro de la FDS: 000000260851

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

11/04/2020

]	1	rable)	1	(Table Z-1-A)
		TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Pous-	10 mg/m3	CA BC OEL
		sière totale)	l c mg, me	
		TWA (frac-	3 mg/m3	CA BC OEL
		tion de pous-		
		sière respi-		
		rable)		
		STEL	20 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP	5 mg/m3	CA QC OEL
		(poussière		
		respirable)		
		VEMP	10 mg/m3	CA QC OEL
		(poussière		
		totale)		
		TWA (Frac-	10 mg/m3	ACGIH
		tion	(Calcium)	
11 1 11	10100 07 7	inhalable)	10 / 0	40000
dioxyde de titane	13463-67-7	VME	10 mg/m3	ACGIHTLV
		PEL (Pous-	15 mg/m3	29 CFR
		sière totale)		1910.1000
)/ME /D	40 / 0	(Table Z-1)
		VME (Pous-	10 mg/m3	29 CFR
		sière totale)		1910.1000
		TWA	10 m a/m 2	(Table Z-1-A) CA AB OEL
		TWA (Pous-	10 mg/m3 10 mg/m3	CA BC OEL
		sière totale)	10 1119/1113	CA BC OEL
		TWA (frac-	3 mg/m3	CA BC OEL
		tion de pous-	o mg/mo	ON BO OLL
		sière respi-		
		rable)		
		VEMP	10 mg/m3	CA QC OEL
		(poussière	3. 3.	
		totale)		
		TWA	10 mg/m3	ACGIH
			(Dioxyde de ti-	
			tane)	
quartz (SiO2)	14808-60-7	VME (Frac-	0.025 mg/m3	ACGIHTLV
		tion respi-		
		rable)		00.055
		VME	0.05 mg/m3	29 CFR
			(Poussière alvéo-	1910.1001-
		OCHA A -4: -:-	laire)	1050 29 CFR
		OSHA Action	0.025 mg/m3	1910.1001-
		level	(Poussière alvéo- laire)	1050
		valeur REL	0.05 mg/m3	NIOSH
		(Poussière		
		alvéolaire)		
		TWA (Ma-	0.025 mg/m3	CA AB OEL
		tières parti-		
1		culaires res-		



MasterTop 100 lgt rflc US

Version 1.0

Date de révision: 11/04/2020

Numéro de la FDS: 000000260851

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

11/04/2020

	1	pirables)		
		LMPT (Fraction respirable)	0.1 mg/m3	CA ON OEL
		VEMP (poussière respirable)	0.1 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Respi- rable)	0.025 mg/m3 (Silice)	CA BC OEL
		TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m3 (Silice)	ACGIH
ciment Portland, produits chi- miques	65997-15-1	VME (Fraction respirable)	1 mg/m3	ACGIHTLV
		valeur REL (Total)	10 mg/m3	NIOSH
		valeur REL (Respirable)	5 mg/m3	NIOSH
		PEL (Pous- sière totale)	15 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		PEL (Fraction respirable)	5 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1)
		VME (Pous- sière totale)	10 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		VME (Fraction respirable)	5 mg/m3	29 CFR 1910.1000 (Table Z-1-A)
		VME	50 Des millions de particules par pied cube d'air	29 CFR 1910.1000 (Table Z-3)
		TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Respi- rable)	1 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (poussière respirable)	5 mg/m3	CA QC OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Frac- tion respi- rable)	1 mg/m3	ACGIH

Mesures d'ordre technique

Créer une aspiration locale pour maintenir la limite d'exposi-

tion admissible recommandée.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Protection respiratoire en cas de formation de poussières.

Porter un appareil respiratoire à filtre de particules certifié



MasterTop 100 lgt rflc US

Version 1.0 Date de révision: 11/04/2020

Numéro de la FDS: 000000260851

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

11/04/2020

NIOSH (ou équivalent).

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection de la peau et du

corps

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la con-

centration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mesures de protection : Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

Eviter l'inspiration de poussière.

Afin d'éviter une contamination lors de la manipulation, une combinaison de travail fermée et des gants devraient être

portés.

Appliquer les mesures habituelles de précaution aux pro-

duits chimiques pour la construction

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

Ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée

de travail.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : poudre

Couleur : pigmenté

Odeur : inodore

Seuil olfactif : Non déterminé en raison du danger potentiel pour la santé par

inhalation.

pH : légèrement soluble

Point de fusion : > 2,000 °C

Point de congélation Pas de données applicables disponibles.

Point d'ébullition : Pas de données applicables disponibles.

Point d'éclair : Non applicable



MasterTop 100 lgt rflc US

Version 1.0

Date de révision:

Numéro de la FDS:

Date de dernière parution: -

11/04/2020 000000260851

Date de la première version publiée:

11/04/2020

Taux d'évaporation

: Pas de données applicables disponibles.

Inflammabilité (solide, gaz)

: non déterminé

Auto-inflammation

: non auto-inflammable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

: Pas de données applicables disponibles.

Densité de vapeur relative

Pas de données applicables disponibles.

Densité relative

Pression de vapeur

Pas de données applicables disponibles.

Masse volumique apparente

1,800 - 2,400 kg/m3

Solubilité(s)

Hydrosolubilité

Donnée non disponible

Solubilité dans d'autres

solvants

Pas de données applicables disponibles.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Pas de données applicables disponibles.

Température d'auto-

inflammabilité

Pas de données applicables disponibles.

Température de décomposi-

tion

Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le

stockage et la manipulation sont respectées.

Viscosité

Viscosité, dynamique

: Pas de données applicables disponibles.

Viscosité, cinématique

Pas de données applicables disponibles.

Propriétés explosives

Non explosif Non explosif

Propriétés comburantes

Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme

comburant

Substances autoéchauffantes

: Donnée non disponible

Point de sublimation

Pas de données applicables disponibles.



MasterTop 100 lgt rflc US

Version Date de révision: Numéro de la FDS:

1.0 11/04/2020 000000260851 Date de la

Date de la première version publiée:

Date de dernière parution: -

11/04/2020

Poids moléculaire : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

Matières incompatibles : Des bases fortes

Acides forts

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescrip-

tions/indications pour le stockage et la manipulation sont res-

pectées.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

Remarques: Pas de données applicables disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Produit:

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.



MasterTop 100 lgt rflc US

Version Date 1.0 11/04

Date de révision: Numo 11/04/2020 0000

Numéro de la FDS: 000000260851

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

11/04/2020

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Remarques : La teneur en chromate dans ce produit a été réduite. Un effet

sensibilisant dû au chromate est peut probable si la durée de

vie est respectée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des pro-

priétés des différents constituants.

Remarques : Donnée non disponible

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique con-

nu.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique con-

nu.



MasterTop 100 lgt rflc US

Version 1.0

Date de révision: 11/04/2020

Numéro de la FDS: 000000260851

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

11/04/2020

Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Non applicable aux substances inorganiques

Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Compte tenu de la consistance et de l'insolubilité

dans l'eau, une biodisponibilité est peu probable.

Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux

Remarques: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les particules de terre solides. La pénétra-

tion dans les eaux superficielles n'est pas attendue. La substance ne s'évapore pas de la surface de l'eau vers

l'atmosphère.

Autres effets néfastes

Produit:

Résultats des évaluations

PBT et vPvB

 Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

Information écologique sup-

plémentaire

Avec de fortes probabilités le produit n'est pas nocif pour les

organismes aquatiques.

Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie sont déduites des propriétés des différents consti-

tuants.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Eliminer conformément aux réglementations régionales ou

nationales.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux super-

ficielles/les eaux souterraines.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale

et être éliminés comme le produit.



MasterTop 100 lgt rflc US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

000000260851 Date de la première version publiée: 1.0 11/04/2020

11/04/2020

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil **IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Listé ou en conformité avec l'inventaire

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

29 CFR 1910.1000 (Table Z- : OSHA - Tableau Z-1-A (29 CFR 1910.1000) (US)

1-A)

29 CFR 1910.1000 (Table Z- : OSHA - Table Z-1 (Limites pour des contaminants d'air) 29

CFR 1910.1000 (US)

29 CFR 1910.1000 (Table Z-OSHA Table Z-3 (Poussières minérale) 29 CFR 1910.1000

(US)

29 CFR 1910.1001-1050 OSHA Specifically Regulated Substances (29 CFR

1910.1001-1050) (US)

USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV) **ACGIH** Conférence américaine des hygiénistes industriels gouverne-**ACGIHTLV**

mentaux - concentrations maximales admissible (US)

CA AB OEL Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2 : VLE)

CA BC OEL Canada. LEP Colombie Britannique

CA ON OEL Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris

en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.

Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-CA QC OEL

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

NIOSH NIOSH Guide de Poche sur les risques chimiques (US)

Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures) 29 CFR 1910.1000 (Table Z- :

1-A) / VME



MasterTop 100 lgt rflc US

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 11/04/2020 000000260851 Date de la première version publiée:

11/04/2020

29 CFR 1910.1000 (Table Z- : Valeur limite acceptable

1) / PEL

29 CFR 1910.1000 (Table Z- : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)

3) / VME

29 CFR 1910.1001-1050 / : Niveau d'action OSHA:

OSHA Action level

29 CFR 1910.1001-1050 / : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)

VME

ACGIH / TWA : 8 heures, moyenne pondérée dans le temps

ACGIHTLV / VME : Valeur Limite d'Exposition Professionnelle (8 heures)
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA BC OEL / STEL : limite d'exposition à court terme

CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

NIOSH / valeur REL : Valeur limite d'exposition recommandée (REL):

AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence: ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC -Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP -Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 11/04/2020



MasterTop 100 lgt rflc US

Version 1.0

Date de révision: 11/04/2020

Numéro de la FDS: 000000260851

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

11/04/2020

Nous soutenons les initiatives de la charte mondiale de la Gestion Responsable. Nous agissons positivement sur la santé et la sécurité de nos employées, clients, fournisseurs et voisins ainsi que sur la protection de l'environnement. Notre engagement dans le cadre du Responsible Care est total que ce soit pour commercer, opérer nos unités de production de façon sûre et responsable pour l'environnement, aider nos clients et fournisseurs à utiliser correctement nos produits. Nous voulons minimiser l'impact sur la société et l'environnement de nos activités de production, stockage, transport ainsi que l'impact de nos produits lors de leur utilisation et de leur traitement en fin de vie.

IMPORTANT: BIEN QUE LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS CONTENUS AUX PRÉSENTES VOUS SOIENT OFFERTS DE BONNE FOI ET SONT JUGÈS EXACTS, ILS VOUS SONT FOURNIS Á TITRE INDICATIF SEULEMENT. DU FAIT QUE PLUSIEURS FACTEURS PEUVENT AFFECTER LA TRANSFORMATION OU L'APPLICATION/UTILISATION, NOUS VOUS RECOMMANDONS D'EFFECTUER DES TESTS AFIN DE DÉTERMINER L'APTITUDE D'UN PRODUIT À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE. AUCUNE GARANTIE QUELLE QU'ELLE SOIT, EXPRESSE OU TACITE, INCLUANT LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'APTITUDE À UNE UTILISATION PARTICULIÈRE N'EST FAITE CONCERNANT LES PRODUITS DÉCRITS OU LES CONCEPTS, DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS FORMULÉS ICI, NI QUE LES PRODUITS, CONCEPTS, DONNÉES OU RENSEIGNEMENTS PEUVENT ÊTRE UTILISÉS SANS ENFREINDRE LES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE D'AUTRUI. EN AUCUN CAS LES DESCRIPTIONS, RENSEIGNEMENTS, DONNÉES OU CONCEPT FOURNIS NE DOIVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME FAISANT PARTIE DE NOS MODALITÉS ET CONDITIONS DE VENTE. DE PLUS, IL EST EXPRESSÉMENT ENTENDU ET CONVENU QUE LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR NOTRE SOCIETE AUX PRÉSENTES LE SONT GRATUITEMENT ET NOUS N'ASSUMONS AUCUNE OBLIGATION OU RESPONSABILITÉ POUR LES DESCRIPTIONS, CONCEPTS, DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS FOURNIS OU LES RÉSULTATS OBTENUS. TOUS CEUX-CI VOUS SONT FOURNIS À TITRE INDICATIF ET VOUS LES ACCEPTEZ À VOS RISQUES.

CA / FR